

Département des sciences de l'environnement

AVIS AUX ETUDIANTS ISSUS DU SYSTEME CLASSIQUE DU DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT (INGENIORAT, DES et DEUA)

Conformément aux arrêtés ministériels n°363 du 09 juin 2014 portant conditions d'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de master et n°364 du 09 juin 2014 portant modalités et conditions d'accès des titulaires d'un diplôme d'études universitaires appliquées à la formation en vue de l'obtention du diplôme de DEUA. Nous informons l'ensemble des étudiants diplômés du système classique (Ingéniorat, DES, DEUA,...) qu'ils peuvent déposer un dossier de candidature pour progresser dans les spécialités du systèmes LMD suivantes:

1. Licence (Pour les DEUA obtenu depuis au moins 5 ans) :

- ✓ *Ecologie et environnement*
- ✓ *Biologie et physiologie végétale*
- ✓ *Biotechnologie et santé*
- ✓ *Hydrogéologie (domaine STU)*

2. Master 1 (Pour les DES) :

- ✓ *Ecologie végétale et environnement*
- ✓ *Biotechnologie et valorisation des plantes*
- ✓ *Biologie de la conservation*
- ✓ *Ecologie des milieux naturels*
- ✓ *Biodiversité et écologie végétale*
- ✓ *Eau et environnement (domaine STU)*

3. Master 2 (Pour les ingénieurs) :

- ✓ **Ecologie végétale et environnement (15 postes pédagogiques)**
- ✓ **Biotechnologie et valorisation des plantes (5 postes pédagogiques)**
- ✓ **Biologie de la conservation (10 postes pédagogiques)**
- ✓ **Ecologie des milieux naturels (10 postes pédagogiques)**
- ✓ **Biodiversité et écologie végétale (10 postes pédagogiques)**
- ✓ **Eau et environnement (domaine STU) (5 postes pédagogiques)**

Le dossier de candidature comprend :

- ✓ **une lettre de motivation**
- ✓ **une copie du baccalauréat**
- ✓ **une copie du diplôme ouvrant droit à une inscription au système LMD,**
- ✓ **les différents relevés de notes du cursus universitaire suivi,**
- ✓ **une attestation faisant état de la situation disciplinaire du candidat (pour ceux qui viennent d'un autre établissement d'enseignement supérieur).**
- ✓ **une attestation de travail**
- ✓ **une photo d'identité**
- ✓ **Pour les travailleurs (DEAU), les candidats doivent être détachés par leur organisme employeur.**
- ✓ **Pour les travailleurs dans le secteur socioéconomique (DES ou Ingéniorat), l'inscription se fait dans cadre de conventions établies, entre la faculté et le secteur concerné.**
- ✓ **Extrait de naissance.**
- ✓ **Les candidats non-salariés doivent fournir une attestation de la CNAS justifiant leur non affiliation.**

NB : les dossiers doivent être déposés au niveau du département des sciences de l'environnement (Bureau 12) du 15/06/2017 au lundi 06/07/2017 à 12h00.

Le Chef de département